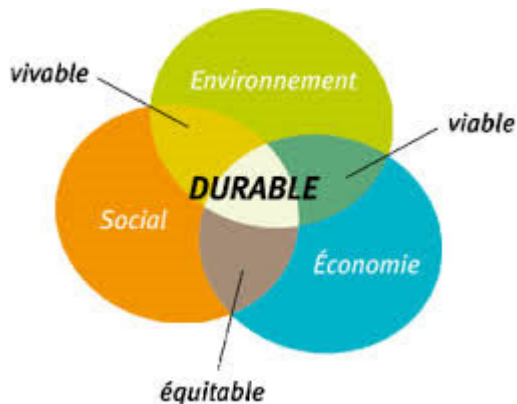


Programme de récupération des résidus de textile

Bilan 2016

S’inscrivant dans une démarche de **développement durable**, la MRC de Matawinie gère un programme de récupération des résidus de textile. Avec l’objectif environnemental premier de dévier de l’enfouissement ces résidus, le programme permet aux municipalités de réduire leurs frais d’élimination des déchets. Ces sommes épargnées sont par la suite réinvesties pour soutenir financièrement les comptoirs vestimentaires du territoire afin de leur permettre de consolider les services qu’ils offrent à la population, dont ceux relatifs à la sécurité alimentaire.

Figure 1 – Schématisation du développement durable



Quantités amassées

En 2016, les efforts combinés des 18 dépôts et comptoirs vestimentaires, de l’entreprise de récupération ainsi que de la MRC ont permis de récupérer **360 940 livres de textile (163,7 tonnes métriques)**.

Depuis quelques années, les quantités annuelles sont stables, puisque 355 235 lb ont été récupérées en 2015 et 355 265 lb, en 2014 (voir Figure 2).

Ainsi, c’est une remorque de 53 pieds remplie de textiles de toutes sortes qui est déviée de l’enfouissement chaque mois.

Résidus de textile

•••

Les **résidus de textile** sont constitués de vêtements démodés ou jugés invendables et surtout des surplus vestimentaires issus des changements de saison qui ne peuvent être entreposés par manque d’espace suffisant.

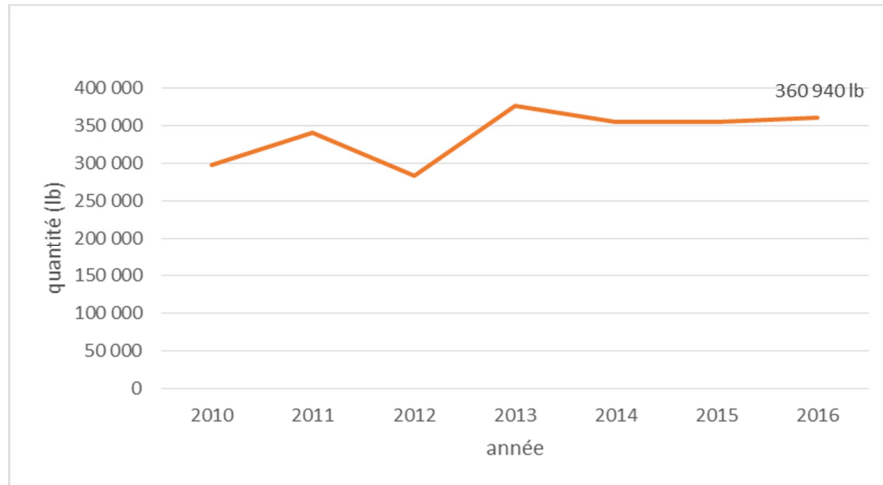
Par le terme « résidus de textile », la MRC confirme qu’elle ne contrevient pas au principe de **réemploi local**, puisque les articles récupérés seraient indéniablement jetés par les comptoirs.

La liste sommaire des articles acceptés dans le programme :

- Vêtements, chaussures et bottes **portables** (hommes, femmes, enfants, hiver, été);
- Sacs à main, ceintures et valises;
- Douillettes et literie.

Les articles et vêtements doivent être en bon état. En absence d’une avenue rentable pour la récupération des fibres, le programme n’accepte pas pour le moment les retailles de tissu ni les vêtements déchirés ou tachés.

Figure 2 – Quantités annuelles de résidus de textile récupérés en Matawinie, de 2010 à 2016



L'Annexe 1 détaille les quantités récupérées par chacun des comptoirs et estime les sommes ainsi économisées en frais d'enfouissement par les municipalités du territoire.

Redevances versées

Depuis le tout début du programme, c'est l'**entreprise Philtex** qui récupère les résidus de textile. En plus de ne facturer aucuns frais de transport, Philtex prête gratuitement une remorque qui sert d'espace d'entreposage pour les résidus récupérés. De la même façon, c'est plus d'une vingtaine de bacs de récupération qui sont gracieusement fournis par Philtex aux comptoirs vestimentaires manquant d'espace afin de leur permettre de stocker les résidus entre chaque transport.



L'entente de cinq ans, signée par Philtex et la MRC en février 2016, fixe une redevance de 7 cents par livre (7 ¢/lb) de textile récupérée. Or, la fabrication par les pays asiatiques de vêtements neufs bas de gamme, vendus à prix dérisoire, a complexifié le marché mondial du vêtement usagé au cours des dernières années. Voulant assurer la pérennité de son partenariat avec Philtex, le Conseil de la MRC a accepté une diminution de la redevance tout en s'engageant à assurer un tarif plancher de 7,5 ¢/lb aux comptoirs. **Une façon concrète de souligner le travail des organismes communautaires participant au programme.**



Le Tableau 1 présente le bilan des redevances reçues de Philtex ainsi que leur redistribution entre la MRC et les organismes communautaires.

Tableau 1 – Redevances perçues de Philtex et leur redistribution en 2016

Redevances 2016	
Redevances reçues de Philtex (avec taxes) (pour 359 700 lb pesées)	24 813,90 \$
Redevances versées aux comptoirs (selon le nombre de sacs rapportés, soit 360 940 lb)	26 928,79 \$
Redevances gardées en frais de gestion par la MRC (différence)	(2 114,89 \$)

L'Annexe 1 présente le total des redevances versées à chacun des comptoirs.

Évènements 2017

Une **rencontre de discussion** est prévue en mai 2017 avec les responsables des comptoirs vestimentaires participant au programme. Cette rencontre annuelle permet de rappeler les consignes du programme et d'apporter des correctifs, le cas échéant. De plus, dans le cadre de l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de Matawinie, cette rencontre tentera de trouver des façons d'améliorer le suivi quantitatif des textiles et objets valorisés par réemploi dans les comptoirs.

Promotion du programme

La promotion et la publicité du programme sont de la responsabilité des municipalités et des comptoirs participants. Pour les aider dans cette tâche, la MRC conçoit chaque année un outil promotionnel qu'il est possible de personnaliser (voir l'Annexe 2). Le Service d'aménagement réitère son aide pour apporter les modifications si nécessaire.

Ressources

Pour des renseignements sur le programme :

Nadia Maheu
Conseillère GMR
Tél. : 450-834-5441, poste 7034
nadiamaheu@matawinie.org

Édith Gravel
Directrice du Service d'aménagement
Tél. : 450-834-5441, poste 7031
edithgravel@matawinie.org

Annexe 1 – Quantités de résidus de textile récupérés, évaluation des économies en frais d'enfouissement et redevances versées aux comptoirs, de 2014 à 2016

Municipalité	Comptoir / dépôt	Quantité 2016 (lb)	Conversion (tonnes métriques)	Économies enfouissement ¹ 2016	Redevances 2016 ²	Quantité 2015 (lb)	Conversion (tonnes métriques)	Économies enfouissement ¹ 2015	Redevances 2015	Quantité 2014 (lb)	Conversion (tonnes métriques)	Économies enfouissement ¹ 2014	Redevances 2014
Chertsey	Les Montagnards	47 880	21,7	2 135,94 \$	3 591,01 \$	54 980	24,9	2 354,83 \$	4 792,24 \$	35 865	16,3	1 474,06 \$	2 917,80 \$
	Écocentre	0	0	– \$	– \$	0	0	– \$	– \$	0	0	– \$	– \$
Entrelacs	Groupe populaire	12 055	5,5	537,92 \$	904,14 \$	6 795	3,5	290,81 \$	624,35 \$	12 445	5,7	511,89 \$	1 028,93 \$
Notre-Dame-de-la-Merci	La Petite mission	12 050	5,5	537,92 \$	903,75 \$	9 985	4,5	427,72 \$	859,56 \$	5 580	2,5	229,22 \$	–
	Provision compassion	28 160	12,8	1 255,80 \$	2 112,01 \$	25 905	11,8	–	2 270,26 \$	26 880	12,2	–	2 172,23 \$
Rawdon	Solidarité sociale	8 545	3,9	381,56 \$	640,88 \$	10 015	4,5	4 179,97 \$	922,01 \$	8 650	3,9	3 925,69 \$	719,33 \$
	Saint-Vincent-de-Paul	62 425	28,3	2 784,99 \$	4 681,80 \$	61 675	28,0	–	5 456,54 \$	60 020	27,2	–	4 902,60 \$
Saint-Alphonse-Rodriguez	Comptoir vestimentaire	28 880	13,1	1 288,25 \$	2 166,01 \$	28 380	12,9	1 215,19 \$	2 615,96 \$	30 810	14,0	1 266,59 \$	2 519,63 \$
Saint-Côme	Les Amis de Marie	21 160	9,6	944,06 \$	1 587,01 \$	21 665	9,8	928,15 \$	1 959,91 \$	26 650	12,1	1 095,35 \$	2 145,68 \$
Saint-Damien	La Ruche	23 310	10,6	1 039,45 \$	1 748,26 \$	21 380	9,7	915,87 \$	1 905,76 \$	19 665	8,9	808,15 \$	1 619,85 \$
Saint-Donat	L'Arche du Nord	27 465	12,5	1 225,32 \$	2 059,88 \$	30 960	14,0	1 325,66 \$	2 775,81 \$	37 310	16,9	1 532,95 \$	3 069,23 \$
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Les Amis d'Émélie	18 460	8,4	823,11 \$	1 384,50 \$	16 240	7,4	695,88 \$	1 446,23 \$	15 540	7,1	638,73 \$	1 250,10 \$
Saint-Félix-de-Valois	Comptoir vestimentaire	34 830	15,8	1 553,77 \$	2 612,26 \$	33 965	15,4	1 455,01 \$	3 091,78 \$	32 765	14,9	1 346,32 \$	2 652,01 \$
Saint-Jean-de-Matha	Comptoir vestimentaire	23 390	10,6	1 043,39 \$	1 754,26 \$	19 775	9,0	846,95 \$	1 727,14 \$	22 745	10,3	934,99 \$	1 821,91 \$
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Comptoir vestimentaire	4 170	1,9	185,86 \$	312,76 \$	5 275	2,4	225,66 \$	492,76 \$	3 490	1,6	143,15 \$	280,88 \$
Saint-Michel-des-Saints	Au Coin du dépannage (fermé en 2014)	–	–	–	–	–	–	–	–	2 025	0,9	338,84 \$	162,68 \$
	Au Grenier de Patou	1 890	0,9	84,57 \$	– \$	780	0,4	33,05 \$	– \$	6 220	2,8	–	– \$
Saint-Zénon	La Fabrique (bazar)	3 545	1,6	158,33 \$	265,88 \$	4 620	2,1	–	400,13 \$	3 820	1,7	–	343,80 \$
	Centre d'entraide	2 725	1,2	121,94 \$	204,38 \$	2 840	1,3	320,08 \$	264,13 \$	4 785	2,2	353,34 \$	398,48 \$
TOTAL		360 940	163,7	16 100,22 \$	26 928,79 \$	355 235	161,1	15 214,83 \$	31 604,57 \$	355 265	161,5	14 600,19 \$	28 005,14 \$

À noter que les valeurs en tonnes métriques sont arrondies, bien que les totaux utilisent les valeurs réelles.

1 Les économies de 2016 sont basées sur des coûts d'enfouissement de 76,41 \$/tm (hausse annuelle de 5 %) et des redevances de 21,93 \$ pour un total de 98,34 \$/tm. En 2015, ces valeurs étaient de 72,77 \$/tm et des redevances de 21,65 \$ pour un total de 94,42 \$/tm. En 2014, ces valeurs étaient de 69,30 \$/tm et des redevances de 21,30 \$ pour un total de 90,60 \$/tm. Ces économies ne sont que des estimations, puisque les coûts réels d'enfouissement varient d'une municipalité à l'autre, en fonction des contrats.

2 Les redevances versées aux comptoirs en 2016 sont de 7,5 ¢/lb, soit le prix plancher assuré par le Conseil de la MRC.

En Matawinie, vos vêtements ont une deuxième vie !



Apportez vos vêtements et textiles usagés au comptoir vestimentaire de votre municipalité.

Articles acceptés :

- Vêtements d'été et d'hiver
- Vêtements femmes, hommes, enfants
- Bottes, souliers, ceintures, sacs à main
- Douillettes et literie



Les articles doivent être propres et en bon état.
Les vêtements déchirés et tachés sont refusés.

Nom du comptoir, municipalité

Adresse

Horaire

Donnez au suivant en déposant vos articles usagés au comptoir vestimentaire de votre municipalité.



Programme de récupération des résidus de textile de la MRC de Matawinie
www.mrcmatawinie.org